



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

U **T** **Université
de Toulouse**

**Approbation du compte rendu de la commission
de la recherche du 19 mars 2026**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 16 avril 2026
Délibération 2026/04/CR-019**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse et notamment l'article 26 ;

**Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le compte rendu
de la séance de la commission de la recherche du 19 mars 2026**

Toulouse, le 16 avril 2026

La Présidente de l'Université de Toulouse,

**Par délégation,
Le Vice-Président recherche**

Matthieu Arlat



Nombre de membres : 41
Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 1
Ne prend pas part au vote : 0

Approuvé en CR du 16 avril 2026

COMMISSION DE LA RECHERCHE
Compte rendu synthétique de la séance
du 19 mars 2026

Étaient présents :

Mmes Tamara Azaiez-Bontemps, Laure Coutin, Aka Doche, Victorine Douin, Emilie Montastier, Marie-Pierre Gratacap, Laurène Jouve, Marie Maturano, Alexandra Robert, Denyze Toffoli, Cécile Vignolles

MM. Matthieu Arlat, Frédéric Azémar, Ghassen Ben Hnia, Serge Cohen, Sébastien Couarraze, Hermès Desgrez-Dautet, David Labat, Georges Landa, Adrian Ruiz-Chiapello, Frédéric Violleau, Bruno Watier, Georges Zissis

Absents ou Excusés :

Monica Alaez-Galan, Jean-Luc Attié, Thierry Baig, Claire Barancourt, Robin Baurès, Sabrina Benaouadi-Belouaar, Laurie Boithias, Richard Bon, Céline Calleya, Sylvain Cremoux, Lionel Dahan, Yann Deval, Corinne Dubois, Christian Jarnot, Carole Jean-Amans, Pierre-Benoît Joly, Afi Oportune Kpotor, Alexandre Lacou, Mathilde Larribeau, Djamila Lekhal, Pascale Maton, Lucia Perez-Serrano, Pierre Petit, Dominique Pinon, Samuel Puygrenier, Mélanie White-Koning

Étaient représentés :

Jean-Luc Attié par Marie-Pierre Gratacap, Robin Baurès par Frédéric Azémar, Mélanie White-Koning par Serge Cohen, Laurie Boithias par David Labat, Richard Bon par Laurène Jouve, Lionel Dahan par Alexandra Robert, Carole Jean-Amans par Georges Zissis, Monica Alaez-Galan par Victorine Douin, Pierre Petit par Sébastien Couarraze, Dominique Pinon par Bruno Watier

Invités présents ou représentés :

Elisabeth Neuhauser, représentant l'IUT de Toulouse-Auch-Castres ; Jean-Luc Rols, représentant la FSI ; Virginie Mahdi, directrice générale des services adjointe en charge du domaine recherche, innovation, valorisation et international (DRIVI) de l'Université de Toulouse ; Stéphanie Lacombe, directrice de la direction de la recherche et de la valorisation (DReV) ; Julien Haccoun, responsable du pôle soutien et pilotage de la recherche de la DReV

ORDRE DU JOUR

Informations générales

Point 1 : Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 19 février 2026 (délibération) – **vote reporté**

Point 2 : Nomination du directeur adjoint du LAPLACE depuis le 1er janvier 2026 (délibération)

Point 3 : Répartition des contrats doctoraux rentrée universitaire 2026 (délibération)

Point 4 : Information sur 2 projets Cofund : Terra-Med et Best (information)

Point 5 : Vote des lauréats à l'AO Tremplin 2026 (délibération)

Point 6 : Questions diverses

La séance est ouverte sous la présidence de Matthieu Arlat, Vice-président recherche de l'Université de Toulouse.

Informations générales

➤ **M. Arlat** évoque en préambule la dernière conférence de la recherche qui s'est tenue le 16 mars, dont certains points pourraient être repris en commission, notamment une actualité sur TIRIS, pour laquelle Bertrand Jouve pourrait être sollicité. D'autres sujets d'intérêt incluent les groupes de travail sur la recherche et la transition, ainsi qu'un projet nommé « cumulGESmissions ». Il propose ensuite d'instaurer une nouvelle animation scientifique en invitant quatre à cinq laboratoires de pôles différents à chaque séance pour présenter leurs projets, suite à la vague d'évaluation Hcéres. Un lien sera fourni pour consulter les rapports. Pour rappel, les membres peuvent proposer des sujets à l'ordre du jour de la commission ou de la conférence de la recherche.

➤ **M. Arlat** détaille ensuite le nouvel appel à projets Carnot, lancé par le Ministère, se déclinant en trois catégories : Carnot vague 4, Carnot nationaux thématiques, et Carnot de site liés aux Pôles Universitaires d'Innovation — PUI. Le Carnot est un instrument qui, s'appuyant sur le chiffre d'affaires dégagé par les laboratoires, permet de calculer un abondement allant de 10 à 12 % afin de favoriser le passage de TRL (Technology readiness level). La précédente initiative du ministère a généré des tensions, les ONR souhaitant créer des Carnot nationaux, mais les laboratoires ne pouvant émarger qu'à un seul Carnot. Cette règle rendait difficile la création d'un Carnot de site toulousain, car les laboratoires déjà engagés dans l'innovation et susceptibles d'apporter un chiffre d'affaires se retrouvaient dans l'incapacité d'atteindre les objectifs. Face à ces difficultés, le Ministère a publié un nouvel appel, mais avec une échéance très courte fixée au 9 avril 2026. Un groupe de travail, qui a poursuivi ses activités durant la période de flottement, a dressé un premier état des lieux le 12 mars dernier.

S'appuyant sur une présentation de Thierry Bosch (porteur du PUI) et Yann Cressault (VP Innovation de l'UT), M. Arlat énumère les nouveautés :

- Une unité de recherche peut désormais participer à deux Carnot (un Carnot « PUI » et un Carnot thématique national, ou deux Carnot « PUI » si l'unité est multisite).
- Les Carnot vague 4 (préexistants) ne peuvent pas se diviser, mais les unités peuvent rejoindre un nouveau Carnot, à condition de quitter le Carnot vague 4.
- En cas de double participation, les recettes contractuelles d'une unité sont réparties à 50/50 entre les deux Carnot pour le calcul de l'abondement.
- Les seuils de chiffre d'affaires à atteindre sont de 2,5 millions d'euros pour les Carnot de vague 4 et les Carnot PUI, et de 4 millions pour les Carnot nationaux. Le fléchage doit être prioritairement axé sur le ressourcement scientifique.
- Les seuils d'éligibilité des contrats restent une problématique : chaque contrat doit atteindre 30 000 euros avec une grande entreprise ou 15 000 euros avec une PME. Les essais cliniques de phase 1 & 2 sont éligibles, ainsi que les essais de phase 3 s'ils relèvent de la recherche (manuel de Frascati). Les chaires et laboratoires communs (hors ANR) sont également acceptés, au prorata de la part de l'entreprise.
- La gouvernance doit être assurée par un comité Carnot dédié à la recherche et au partenariat. Il aura pour mission d'échanger sur les actions de prospection auprès des entreprises, de concilier les stratégies de développement économique territorial et national et de suivre la mise en œuvre des contrats de collaboration de recherche.
- L'adhésion à l'association des Carnot est fortement recommandée.

– Pour les nouveaux Carnot nationaux, les deux unités les plus contributrices ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes éligibles.

Le groupe de travail Carnot est composé de Carole Jouve (INSA), Christophe Chassot et Christophe Giraud (COMUE), Gilbert Rotgé (UTTOP), Philippe Destrac (chef de projet PUI), Renaud Ansart (INP), Thierry Bosch (VP Valorisation et Relation Entreprise COMUE) Virginie Mahdi (UT), Xavier Carbonneau (ISAE), Yann Cressault (UT) et M. Arlat (UT). Une réunion est prévue avec les directeurs d'unités et les organismes nationaux de recherche (ONR) pour présenter la nouvelle mouture du projet, avec une approche se voulant très inclusive. Même les laboratoires non encore engagés dans l'innovation seront les bienvenus, car l'objectif principal de la démarche vise la montée en compétence de tous les laboratoires du site toulousain. Néanmoins, une limite est pour le moment fixée à 99 laboratoires par le Ministère. Des discussions bilatérales sont en cours avec les ONR. La position du CNRS n'est pas encore arrêtée. La semaine à venir sera décisive pour déterminer la composition du Carnot de site.

G. Zissis précise que le manuel de Frascati est un document de référence international qui définit les activités de recherche et développement (R&D), notamment utilisé pour l'évaluation des crédits d'impôt recherche (CIR).

➤ **M. Arlat** aborde ensuite la nouvelle procédure de signature d'une publication scientifique à l'Université de Toulouse. Une communication officielle sera diffusée d'ici la fin du mois. Ce travail est le fruit d'une collaboration entre le SICD (Service de coopération documentaire interuniversitaire) de la COMUE, le SCD (Service commun de documentation) de l'UT, les vice-présidents recherche et les directeurs de la recherche des ONR. Sur les 128 structures concernées, environ 102 seront intégrées dans un *widget*, un outil en ligne permettant d'obtenir la signature attitrée du laboratoire. La charte, la lettre aux directeurs d'unités et la note technique au ministère (chargé d'informer les organismes de classement internationaux du changement) sont prêtes.

Une simulation pour le classement ARWU (Academic Ranking of World Universities), menée par un spécialiste de Paris-Saclay, a montré qu'en appliquant la nouvelle signature, le nombre de publications recensées pour l'université passerait de 2 500 à 4 000, ce qui pourrait lui faire gagner 100 places et la faire entrer dans le top 300. Le *widget* n'est pas encore complet : des cas particuliers, notamment les laboratoires en cotutelle avec l'Université Toulouse Capitole, notamment, font l'objet de négociations. Pour ces unités, la mention « signature en cours de validation » sera affichée. Par ailleurs, des erreurs persistent et doivent être corrigées.

A. Ruiz-Chiapello demande si le *widget* est déjà accessible.

M. Arlat répond qu'il est en cours de finalisation. Sa disponibilité sera annoncée très prochainement par une communication aux directeurs d'unités et vice-présidents, et l'outil sera mis en avant sur le site web de l'Université de Toulouse.

S. Cohen estime que l'ENT constituerait un point d'accès pertinent pour cet outil, afin de s'adapter aux différentes pratiques des chercheurs.

M. Arlat acquiesce, précisant que chaque établissement choisira son emplacement. L'outil sera initialement présenté sur le site de l'université pour marquer le lancement, avant d'être intégré dans les ENT et la rubrique recherche.

S. Cohen souligne que la recherche de la signature correcte est une étape qui demande du temps lors de la finalisation d'un article.

M. Arlat en convient, relevant que des auteurs du même établissement utilisent souvent des signatures différentes. Il insiste sur l'importance de placer « Univ Toulouse » dans le premier segment

de l'affiliation, et insiste sur la nécessité d'un recensement exhaustif des publications, tant pour les rapports ministériels que pour les classements internationaux.

A. Ruiz-Chiapello s'interroge sur la simulation ARWU : si 2 000 publications supplémentaires ont pu être identifiées rétrospectivement, il demande pourquoi elles n'ont pas été recensées en 2024.

M. Arlat fait valoir des signatures ambiguës ou incomplètes. La charte de signature de la COMUE était peu respectée.

J.-L. Rols y voit la preuve d'une déconnexion entre les instances dirigeantes et les chercheurs. Il insiste sur la responsabilité des directeurs d'unités pour assurer l'adoption du nouveau *widget* de signature.

M. Arlat confirme le rôle central des directeurs d'unités (DU) et annonce la mise en place d'un observatoire pour suivre l'application de la charte.

C. Vignolles demande si la lettre destinée aux DU sera également adressée aux ONR.

M. Arlat répond par l'affirmative. La communication s'adressera à tous les niveaux, mais l'accent sera mis sur les DU car ils constituent le relais essentiel pour atteindre les chercheurs, qui ont tendance à réutiliser leurs anciennes signatures par habitude.

C. Vignolles réclame des précisions concernant la note technique.

V. Mahdi explique que la DGSIP (direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) a demandé une note technique résumant la nouvelle procédure et son périmètre d'application, avec un lien vers la charte complète. Ce document ne sera pas joint à la communication aux DU et ONR, car il n'apporte pas d'information supplémentaire.

V. Douin suggère de coupler la communication sur la nouvelle signature au rappel des avantages existants, tels que la gratuité ou la réduction des frais de publication auprès de certains éditeurs pour les affiliations « Université Toulouse ». Cet argument pourrait constituer un vecteur de communication efficace pour encourager l'adoption de la nouvelle signature.

M. Arlat acquiesce et précise que la validité de la signature sera désormais vérifiée pour l'octroi de ces avantages.

V. Douin invite à organiser des visites dans les instituts pour informer directement les chercheurs.

M. Arlat annonce qu'une analyse des 2 000 publications manquantes sera menée pour cibler les communications vers les laboratoires concernés. La priorité reste cependant le déploiement immédiat de la nouvelle signature, un projet initié il y a un an et qui a nécessité la validation de l'ensemble des 24 membres de l'Université de Toulouse.

**Point 1 — Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 19 février 2026
(délibération)**

M. Arlat fait part du report de l'approbation, la retranscription fournie par le prestataire étant incomplète du fait d'un enregistrement défaillant. La validation aura lieu lors de la prochaine commission, prévue pour le 16 avril.

**Point 2 — Nomination du directeur adjoint du LAPLACE depuis le 1er janvier 2026
(délibération)**

M. Arlat propose de nommer Nicolas Gherardi, directeur de recherche au CNRS, en remplacement de Xavier Roboam. Cette nomination, approuvée à l'unanimité par le conseil de laboratoire du Laplace, prendrait effet rétroactivement à partir de 2026.

Les dix procurations sont lues en séance.

La commission de la recherche approuve à l'unanimité la nomination de M. Gherardi (32 voix favorables).

Point 3 — Répartition des contrats doctoraux rentrée universitaire (CDU) 2026 (délibération)

M. Arlat présente la proposition de répartition des CDU pour 2026. Les 137 allocations maintenues sont les suivantes :

- 2 CDU pour le handicap (en complément de la campagne nationale du MESRI),
- 4,5 pour le projet TIRIS *Scaling Up* (afin de promouvoir l'interdisciplinarité),
- 102 CDU pour les écoles doctorales STS,
- 3 CDU pour le CLESCO,
- 1 CDU pour ALLPH@,
- 1 CDU attribué à l'école doctorale TSM, revenant cette année au laboratoire LGTO,
- 12 CDU pour les Écoles Universitaires de Recherche (EUR) : MINT, TESS, Bio-CARE, TULIP, NANO X, EA²GLE, UNITEID. Le bureau propose de maintenir le financement de l'EUR TESS, bien que son évaluation ait conduit à son arrêt, afin de ne pas pénaliser les étudiants en master qui se projetaient en thèse,
- 1 CDU relations internationales (Singapour), dans le cadre d'un projet en intelligence artificielle embarquant notamment l'INP, l'ISAE-SUPAERO, l'UT2J et l'UT. Il s'agit d'un projet stratégique pour le CNRS, sur lequel l'Université de Toulouse doit fournir trois CDU sur cinq ans,
- 1 CDU de soutien à la transdisciplinarité 2026 (Universeh) : bien que sa dimension recherche ait disparu, le projet Universeh reste stratégique pour l'Europe sur la thématique spatiale. Cette allocation de CDU a d'ailleurs fait des émules auprès de la Pologne. Il faut maintenir la dynamique,
- 1 CDU de soutien à la transdisciplinarité 2026 (neOCampus), car ce projet s'inscrit pleinement dans la transition écologique,
- 6 CDU pour le dispositif Pack Booster, destiné à financer les thèses des maîtres de conférences nouvellement recrutés. Sur les 18 maîtres de conférences en N+3, 12 sont éligibles.
- 1 CDU pour Cofund Terramed 2027,
- 1 CDU pour Cofund Best 2027.

Les CDU pour le CPJ IRD et pour la thèse CIRIMAT du CNES ne sont pas renouvelés.

Le volant disponible est de 2,5 CDU, mais 2 CDU seront sanctuarisés pour MICROBORE et RADIOPLAT, sélectionnés en 2025 dans le cadre du programme *Scaling up* mais non encore débutés.

S. Cohen demande si le maintien du financement de l'EUR TESS est ponctuel pour cette année ou aura vocation à perdurer.

M. Arlat l'envisage pour une seconde année, afin de couvrir la cohorte d'étudiants actuellement en M1. La discussion plus globale sur l'avenir des EUR, dont les financements s'arrêtent en 2028, sera abordée l'année prochaine.

S. Cohen distingue deux problématiques : l'avenir général des EUR et la gestion des dispositifs qui ne sont plus reconnus suite à une évaluation. Tout en jugeant l'argument des étudiants en master recevable, il met en garde contre l'inertie de l'établissement, qui a par le passé maintenu en fonctionnement des structures qui n'existaient plus officiellement. Il estime que ne pas tenir compte des évaluations externes envoie un mauvais signal.

M. Arlat partage ce point de vue, mais le replace dans le contexte plus large de l'incertitude post-2028, consécutivement aux élections présidentielles et changements de politique pouvant en découler. Il juge prématuré de prendre une décision définitive et rappelle que l'université peut choisir de maintenir une politique de soutien à une thématique jugée stratégique, malgré une évaluation nationale défavorable. M. Arlat propose de discuter avec les porteurs de l'EUR TESS des suites de leur évaluation, mais s'oppose à un arrêt brutal du financement cette année.

J.-L. Rols propose une solution : doter l'école doctorale SDU2E de deux CDU supplémentaires fléchés vers la poursuite des thématiques de TESS. Cela permettrait d'assurer la continuité tout en actant la fin de l'EUR.

M. Arlat prend note de la proposition et s'engage à inscrire une discussion de fond sur l'avenir des EUR à l'ordre du jour, en y associant leurs porteurs.

C. Vignolles demande si les CDU du volant disponible sont perdus s'ils ne sont pas alloués.

J. Haccoun explique que le volant disponible sert à financer les prolongations de thèse pour les laboratoires rencontrant des difficultés. En 2025, le nombre élevé de demandes, souvent pour des prolongations de trois à six mois, a rapidement épuisé la réserve. Sur les 2,5 CDU proposés pour le volant 2026, seul un CDU de 0,5 est réellement disponible. En effet, deux CDU sont provisionnés pour des projets TIRIS de l'année précédente, dont le démarrage a été retardé.

E. Neuhauser se fait la porte-parole des laboratoires situés à Castres et Auch, et alerte sur la baisse continue du cofinancement des thèses par la Région, qui couvre désormais moins de 42 % du salaire. Par conséquent, l'IUT et les collectivités locales doivent cofinancer plus de 70 000 euros par thèse. Elle suggère d'allouer 0,5 CDU pour aider à pallier cette difficulté croissante.

M. Arlat étudiera cette demande.

S. Cohen demande si l'institut ANITI est associé au projet sur l'intelligence artificielle de la NUS (Université nationale de Singapour).

M. Arlat le confirme, mais soulève une difficulté : aucun étudiant toulousain n'a encore été sélectionné pour une thèse à la NUS, une université très bien classée. Une réflexion est en cours entre les établissements toulousains pour améliorer l'intégration des étudiants, qui semble se faire dès le niveau master à Singapour.

S. Cohen s'étonne que la dimension recherche d'UNIVERSEH ait disparu.

M. Arlat précise que, dans la phase 2 du projet, la partie recherche est édulcorée, mais la formation par la recherche, via les thèses, demeure. Les vice-présidents souhaitent réaffirmer la place de la recherche dans ce dispositif.

B. Watier s'enquiert des critères d'inéligibilité du Pack Booster.

M. Arlat déclare que les maîtres de conférences sont inéligibles dès lors qu'ils encadrent déjà des thèses. La politique de l'université est de soutenir le plus longtemps possible les nouveaux arrivants.

É. Neuhauser revient sur le volant disponible, qui se réduit à 0,5 CDU. Deux projets sont soumis à « Émergence ». Si la Région accepte de les cofinancer, ils pourront être présentés dans cette instance. Le premier, en collaboration avec l'IRIT (dont une antenne se développe à Castres), porte sur la modélisation des trajectoires cellulaires chez les organismes âgés. Il embarque des équipes INSERM et CNRS. Le second projet, porté par le LCC, concerne l'utilisation de biomasse déchets pour créer des catalyseurs.

M. Arlat propose de réserver ce demi-CDU et de rediscuter de son attribution en commission une fois les résultats de l'appel « Émergence » connus, avec une présentation des projets lauréats.

S. Lacombe indique qu'il est probable que tous les contrats doctoraux TIRIS 2026 ne débutent pas à la rentrée 2026, ce qui pourrait offrir une certaine souplesse.

M. Arlat prend note de la demande et souligne que l'Université de Toulouse est le principal pourvoyeur de CDU sur le site, ce qui lui confère une responsabilité et la capacité de mener une politique d'irrigation de la recherche toulousaine au sens large, contrairement à des établissements plus petits comme l'ISAE ou l'ONERA qui n'accordent que des CDU sur ressources propres.

A. Ruiz-Chiapello s'interroge sur la raison historique pour laquelle l'Université de Toulouse dote l'école doctorale ALLPH@.

M. Arlat explique que l'Université de Toulouse comporte des laboratoires de langues qui lui sont rattachés.

D. Toffoli indique que les unités Lerass et le Lairdil sont rattachés à l'école doctorale ALLPH@.

Point 4 — Information sur deux projets Cofund : Terra-med et Best (information)

M. Arlat présente ces deux projets COFOUND BEST et Terra-Med.

Le projet BEST, financé à hauteur de 4,395 millions d'euros par l'appel HORIZON-MSCA-COFUND-2025, vise à cofinancer 37 bourses doctorales. Ces bourses s'inscrivent dans une approche internationale, interdisciplinaire et intersectorielle. BEST se structure autour de trois axes principaux : la promotion de la santé et du bien-être, l'analyse de l'impact sociétal du changement global, et l'accélération des transitions durables, notamment dans les domaines de l'aéronautique et du spatial. Le recrutement des doctorants se fera en deux vagues, en 2027 et 2028. Un effet de levier significatif est attendu, avec 13 financements de thèse apportés par les partenaires pour un total de 37 thèses. Parmi les partenaires impliqués, on retrouve des établissements toulousains tels que l'Université de Toulouse, l'UT Capitole, l'UT2J, l'ISAE, l'INP, l'INSA, ainsi que des organismes comme l'INSERM, l'IRD et l'INRAE.

TERRAMed est un programme doctoral interrégional, doté d'un financement de 4,356 millions d'euros dans le cadre du même appel HORIZON-MSCA-COFUND-2025. Sa création et sa mise en œuvre sont très fortement soutenues par la région Occitanie. Il a pour objectif de renforcer la résilience climatique en Occitanie, aux Îles Baléares et en Catalogne. Le projet prévoit le cofinancement de 33 projets de thèse interrégionaux, dont 8 seront portés par l'Université de Toulouse en tant qu'établissement recrutant. Les thématiques abordées incluent l'eau, l'énergie et la terre (y compris l'alimentation et les écosystèmes), en réponse aux défis climatiques sur des territoires vulnérables. Une seule vague de recrutement est prévue en 2027, avec un effet de levier minimal de 4, ce qui signifie que 2 financements de thèse seront apportés par les partenaires toulousains pour 8 thèses. TERRAMed rassemble 12 partenaires, dont plusieurs universités et instituts de recherche espagnols et catalans, ainsi que des établissements toulousains comme l'UT3, l'UT2J, l'INP et l'INSA.

J.-L. Rols demande si les établissements disposant de peu de CDU ont contribué au financement des projets de type « défis-clés ».

M. Arlat répond que cela sera vérifié avec les établissements concernés, mais pense que c'est a priori le cas pour l'INP.

S. Cohen demande si ces projets Cofund sont soumis aux exigences européennes strictes concernant le processus de sélection des doctorants.

M. Arlat le confirme. Pour le projet Terra-Med, le processus de sélection sera géré par une société catalane spécialisée. Pour le projet Best, l'université met en place les différents comités (sélection, audition) qui doivent être indépendants et composés pour moitié d'experts internationaux, ce qui rend le processus très complexe. Une présentation détaillée sera effectuée.

S. Cohen ne comprend pas pourquoi l'organisme catalan ne serait pas soumis aux règles Cofund.

V. Mahdi précise qu'il s'agit de deux projets distincts qui répondent néanmoins aux mêmes règles européennes. La seule différence est l'opérateur qui met en œuvre le processus : une entité privée pour Terra-Med et l'université pour Best.

C. Vignolles demande si les laboratoires candidats devront déjà bénéficier de collaborations existantes avec l'Espagne.

M. Arlat explique que des rencontres seront organisées entre les laboratoires déjà identifiés pour déposer le projet, mais la liste n'est pas encore arrêtée. Les collaborations existantes sont un plus, mais la Région souhaite aussi voir émerger de nouvelles coopérations. Le calendrier est très serré, la Région ayant sous-estimé la complexité de la mise en relation des acteurs.

C. Vignolles s'interroge sur la durée du programme, fixée à cinq ans.

M. Arlat met en avant deux ans de sélection, avec des recrutements de doctorants en 2027-2028 pour des thèses pouvant durer jusqu'à quatre ans en Espagne. Il admet une certaine méconnaissance du projet Terra-Med, déposé par la Région via un cabinet externe et dont l'université n'a pas pu lire le contenu. Son succès immédiat, contrairement au projet Best qui a nécessité trois ans de travail, suggère que des facteurs politiques, liés au statut d'euro-région, ont pu jouer. Pour l'Université de Toulouse, ce projet représente une expérimentation qui renforcera son image à l'international.

D. Labat juge l'appel d'offres Terra-Med illisible. Il déplore un manque d'information sur la manière de répondre, les interlocuteurs et le type d'idées à proposer. Il a lui-même dû chercher des contacts sur les sites des universités partenaires. Compte tenu des délais très courts, il craint un délit d'initiés au profit de ceux qui disposent déjà de réseaux.

M. Arlat partage cette crainte, mais note que les partenaires de Montpellier et Perpignan semblent aussi démunis. Il s'engage à faire remonter ces difficultés, notamment le manque de clarté et les délais intenable. La Région a sous-estimé la complexité de la mise en relation des laboratoires et n'a pas anticipé les questions de propriété intellectuelle ou les exigences inhérentes aux cotutelles. L'université fait de son mieux dans ce dispositif imparfait.

F. Violleau constate que l'information sur l'appel d'offres n'est pas diffusée uniformément et demande où la trouver.

M. Arlat explique que la diffusion est gérée par la Région sur la base de listes fournies par les « déficients » et s'engage à demander une diffusion plus large.

Point 5 — Vote des lauréats à l'AO Tremplin 2026 (délibération)

M. Arlat déclare que, cette année, 103 projets ont été évalués (14 étant non éligibles, car porteurs de projets déjà financés). La répartition par grand domaine montre une prédominance de BABS (près de 50 %). Les femmes ont déposé plus de projets (54) que les hommes (49).

S. Lacombe détaille le processus d'évaluation. Le vivier d'experts a été consolidé à l'automne 2025. Ces derniers ont été contactés pour donner leur accord quant à l'évaluation et pour valider leurs panels d'expertise (Hcéres). Les projets éligibles ont été distribués auprès des experts en suivant les panels Hcéres et en s'assurant de l'absence de tout conflit d'intérêts entre les unités de recherche impliquées. Les échanges entre experts et la DReV ont été assez soutenus, notamment en termes de conflits d'intérêts non identifiés, de périmètres d'expertise ou de disponibilité. Le processus d'évaluation a été complexe, notamment en raison de la charge de travail liée aux évaluations Hcéres. 60 évaluateurs ont expertisé les projets, mais 42 sollicitations sont restées sans réponse ou ont été refusées. La majorité des projets (94) ont reçu deux évaluations, mais trois n'en ont eu qu'une seule.

Le bureau de la commission de la recherche a classé les projets par moyenne. Une première sélection a été faite au-dessus de 18,5/20, en notant qu'un projet n'a eu qu'une seule évaluation. Constatant qu'aucun projet de l'EIP et de SHS n'était retenu, le bureau a proposé de remonter le premier projet de l'EIP et le premier projet SHS présentant une moyenne de 17/20. Pour respecter l'enveloppe budgétaire de 252 000 euros, un coefficient réducteur de 0,87 a été appliqué au total initial s'élevant à 289 390 euros.

S. Lacombe conclut en proposant de financer 20 projets (12 en BABS, 1 en H-SHS, 3 en MST2I, 2 en SDM et 2 en UPEE). Pour rappel, en 2025, 22 projets avaient été financés pour 269 000 euros.

B. Watier juge problématique qu'un projet lauréat n'ait été évalué qu'une seule fois et demande s'il n'est pas possible de solliciter un second évaluateur.

M. Arlat fait part d'une grande difficulté à obtenir une seconde évaluation, et ce malgré de nombreuses relances. Afin de ne pas retarder davantage le processus, la décision a été prise de procéder avec une seule évaluation. M. Arlat reconnaît l'existence de biais inhérents. Un évaluateur peut noter différemment le même projet à quelques jours d'intervalle et un écart de 0,5 point ne représente jamais une distinction claire.

M. Watier estime que le recours à une seule évaluation ne fait qu'accroître cette incertitude.

A. Robert soulève deux points. Premièrement, elle constate que la majorité des notes se concentrent entre 16 et 20, ce qui démontre que l'échelle de notation n'est pas entièrement utilisée, ce qui rend l'interclassement des projets d'autant plus difficile. Deuxièmement, seuls huit des vingt projets financés étaient portés par des femmes.

M. Arlat assume un choix qualifié de « politique » : aucun projet des pôles SHS et de l'École d'Ingénieurs de Purpan n'ayant été classé en rang utile, la décision a été prise de repêcher le premier projet de chacun de ces pôles, même si leurs notes étaient inférieures à celles d'autres projets non retenus.

A. Robert juge la méthode de cette année plus juste que celle de l'an dernier : un coefficient de réduction variable selon la note avait été appliqué, mais les projets « repêchés » pour des raisons politiques en avaient été exemptés car les financements devenaient alors trop faibles. Elle approuve donc le choix d'appliquer cette année un coefficient de réduction unique à tous les projets.

S. Lacombe observe que les montants demandés cette année étaient beaucoup plus homogènes, se situant majoritairement autour de 15 000 euros. Cela a permis d'éviter que les subventions attribuées ne tombent en dessous d'un certain seuil.

M. Arlat précise qu'un ou deux autres projets, non retenus, n'ont reçu qu'une seule notation, ce qui démontre qu'une évaluation unique ne garantit pas une bonne note. Il reconnaît que la parité hommes-femmes n'est pas respectée dans la sélection finale, mais il était difficile de modifier le classement. Pour l'avenir, M. Arlat évoque la nécessité de dynamiser le processus, notamment en élargissant le réseau d'évaluateurs. Tous les lauréats de l'année seront intégrés au vivier de l'an prochain. Il faudra également organiser une journée de restitution pour les premiers lauréats de l'AO Tremplin afin d'animer la communauté de recherche.

S. Cohen suggère, pour les années à venir, de fournir un historique des équilibres entre disciplines, qui permettrait de relativiser les faibles pourcentages de certaines années. Il salue le travail accompli.

A. Robert ajoute que les deux projets repêchés pour des raisons politiques sont portés par des femmes. Par ailleurs, elle s'étonne que certains porteurs bénéficiant déjà de financements très importants (de type PEPR) aient déclaré le contraire. Bien que leurs projets n'aient pas été retenus, il est problématique qu'ils aient été déclarés éligibles.

M. Arlat évoque une réflexion à mener sur les critères d'éligibilité. L'idée de le restreindre aux « jeunes » chercheurs a été écartée pour ne pas exclure des maîtres de conférences méritants. Il se demande si l'AO Tremplin ne devrait pas être réservé aux maîtres de conférences pour éviter les candidatures de professeurs ou de directeurs de recherche. Il invite les membres à partager leurs idées, éventuellement dans le cadre d'un groupe de travail, et estime que si le processus d'évaluation fonctionne, les points à améliorer sont le vivier d'évaluateurs et le cadrage des ajustements politiques.

B. Watier suggère d'inclure le laboratoire dans les informations demandées. Cela permettrait de s'assurer d'une meilleure répartition des financements et de suivre leur distribution d'une année sur l'autre.

J.-L. Rols exprime sa frustration quant à l'échelle de notation sur cinq points, qu'il juge insuffisamment discriminants, car elle incite à des évaluations élevées. Face au manque d'effectifs, il propose que chaque évaluateur s'engage à évaluer cinq projets, ce qui lui paraît une charge de travail raisonnable et qui permettrait d'établir des repères pour mieux juger les dossiers.

M. Arlat prend pour exemple de son propre appel à projets dans le cadre du LabEx Tulip, qui fait l'objet d'une pondération par évaluateur pour corriger les biais de notation et identifier ceux qui notent systématiquement plus haut ou plus bas.

M.-P. Gratacap se dit surprise par la pénurie d'évaluateurs. Dans son laboratoire, des lauréats de l'an passé n'ont pas été sollicités cette année. En outre, certains de ses collègues souhaiteraient faire partie du vivier. Elle subodore un problème de diffusion de la recherche d'évaluateurs.

J. Haccoun en prend note et précise que la liste des évaluateurs a été constituée sur la base des retours des pôles de recherche. Il se dit preneur de nouvelles candidatures. En réponse à M. Rols, il ajoute que l'affectation des projets s'est faite par lots de trois à cinq par évaluateur, afin de garantir une cohérence et de fournir des points de comparaison, ce qui peut expliquer pourquoi certains n'ont pas été sollicités.

C. Vignolles demande si les experts doivent obligatoirement appartenir aux pôles de l'université. Le CNES fait appel à des experts externes, y compris étrangers.

M. Arlat indique que, pour l'heure, seuls des experts internes sont sollicités, jugeant le recours à des experts externes trop complexe pour les montants en jeu. La solution idéale serait un échange d'experts avec une université partenaire, mais cela n'est pas encore d'actualité. La simplicité et la rapidité du processus doivent être préservées.

M.-P. Gratacap pense qu'une demande adressée directement aux directeurs d'unité, qui la relaieraient aux chercheurs, serait plus efficace pour obtenir des réponses positives.

S. Lacombe précise que la recherche d'experts est particulièrement difficile dans certains secteurs de SDM.

J. Haccoun conclut ce point en soulignant que, pour le projet n'ayant reçu qu'une seule expertise, huit évaluateurs avaient été contactés.

M. Arlat convient que le processus est perfectible. Il invite les membres à lui transmettre leurs idées pour d'éventuelles améliorations. Il rapporte avoir reçu comme consigne de ne pas modifier en profondeur cet appel à projets, car ces subventions de 15 000 euros sont très attendues, malgré un faible taux de succès de 22 %. Il juge ce taux à la limite du stochastique et s'interroge sur la possibilité de le porter à 30 %.

B. Watier qualifie de scandaleux le fait que des chercheurs omettent délibérément de déclarer leurs financements existants sans qu'aucune mesure ne soit prise. Il estime que cette impunité incite à la fraude et est contraire à l'éthique de la recherche. Il effectue un parallèle avec les fausses déclarations observées dans les dossiers d'avancement de grade.

M. Arlat reconnaît qu'il est difficile de jouer un rôle de « gendarme ».

S. Cohen estime que, lorsqu'un cas de fausse déclaration est avéré, les instances compétentes de l'université devraient être saisies. Il préconise de recourir à la commission disciplinaire et de communiquer sur les sanctions pour dissuader ce genre de pratique. Il insiste sur la nécessité de faits avérés pour éviter les jugements subjectifs.

A. Robert avance que le décalage de calendrier entre le dépôt et l'acceptation des projets peut parfois expliquer ces situations. Elle pense surtout que l'université devrait avoir une meilleure cartographie et un meilleur suivi des projets financés, bien que la tâche soit complexe.

M.-P. Gratacap propose que l'engagement de non-financement soit signé par le responsable d'équipe. Cela constituerait un premier filtre, même si une procédure plus officielle à terme serait effectivement la bienvenue.

A. Robert se souvient que le groupe de travail sur l'AO Tremplin avait envisagé de fixer un montant à partir duquel un financement était considéré comme significatif, mais avait renoncé devant la complexité de la mise en œuvre. L'absence de règle claire crée une insécurité. Dans le cas d'un projet à plus d'un million d'euros, ce financement aurait dû constituer un critère plus déterminant.

S. Lacombe soulève également la question de l'inéligibilité des anciens lauréats de l'AO Tremplin. Le dispositif existant depuis 2022, elle se demande s'il ne faudrait pas permettre aux lauréats des premières années de candidater à nouveau après un certain délai.

M. Arlat met aux voix la liste des 20 projets proposés pour l'AO Tremplin, avec un taux de diminution de 0,87.

La commission de la recherche approuve la liste à la majorité (29 voix favorables et 2 abstentions).

Point 6 — Questions diverses

S. Cohen fait part de son incompréhension face à un courriel reçu de l'université concernant des projets sur l'IA générative. Après avoir consulté les nombreuses pièces jointes, il a constaté qu'une réunion qui l'intéressait était déjà passée et que les dates des autres sessions n'étaient pas indiquées.

V. Mahdi, membre du comité de pilotage sur le déploiement de l'IA générative, apporte des éléments de contexte. Elle reconnaît que l'appel à candidatures aurait pu être mieux accompagné. Le déploiement intervient à plusieurs niveaux : une acculturation générale via les « cafés IA » avec des formations sur un usage responsable et éthique, et des sensibilisations à la protection des données. L'appel à candidatures en question s'inscrit dans un chantier connexe avec le Ministère, qui développe un partenariat avec l'assistant « Mistral AI » pour fournir des licences sécurisées à l'enseignement supérieur et la recherche. L'objectif est de sélectionner des testeurs qui fourniront des retours d'expérience en échange de l'accès à l'outil. V. Mahdi admet que la diffusion a pu prêter à confusion.

S. Cohen confirme son intérêt, mais indique ne pas savoir comment répondre à l'appel.

V. Mahdi s'engage à faire remonter ces remarques au chargé de mission responsable. La date limite de candidature pour obtenir une licence Mistral est le 20 mars.

La prochaine commission de recherche se tiendra le 16 avril 2026.

En l'absence de nouvelles questions, M. Arlat clôt la séance.

Fin de séance à 11 heures 20.